

CPE-BC

*Nous sommes et resterons
déterminées, unies et solidaires.*



**PARCE QUE
CHACUNE
YA DROIT!**

27 MAI 2024 / NUMÉRO 1

INFO-NÉGO : un 1^{er} dépôt décevant

Chères membres,
Nous souhaitons faire le point sur la
négociation avec le ministère de la Famille
(MFA).

Après plus d'un an d'attente, nous avons enfin pu déposer notre cahier de demandes le 8 mai dernier. Quatre jours ouvrables plus tard, nous avons reçu les offres patronales.

Celles-ci s'articulent autour d'un objectif « d'optimisation des services offerts ». Le MFA nous demande « d'être créatives » et de « faire preuve d'ouverture d'esprit ». En clair, il demande au personnel en place de travailler plus avec moins !

Dans cette optique, le ministère s'attaque à plusieurs de nos acquis. Pour « soutenir l'assiduité », il propose d'abolir le report de jours fériés, de retirer la possibilité de garder en banque les heures supplémentaires, de charcuter dans le congé sans traitement et de retrancher la disposition concernant les congés autofinancés.

Dévalorisation

Le MFA ne propose aucune mesure permettant de valoriser les emplois en CPE, notamment concernant les éducatrices qualifiées. En effet, il ne propose à peu près aucun soutien supplémentaire pour les enfants ayant des besoins particuliers.

Le ministère suggère que les aides-éducatrices prennent en charge des groupes et veut permettre



Les membres du comité de négociation.

à toutes d'effectuer des « tâches connexes » alors qu'une part importante de la charge de travail des éducatrices, des responsables à l'alimentation, des adjointes administratives, des éducatrices spécialisées, des secrétaires et des agentes-conseil en soutien technique et pédagogique est justement d'avoir trop de « tâches connexes » à accomplir.

Comme si ce n'était pas assez, il propose de retirer de la convention collective la clause sur les ratios, ouvrant encore plus la voie à une exagération des employeurs pour gonfler les groupes et « barouetter » les enfants de gauche à droite.

Monétaire

Concernant nos salaires, nous savons toutes que nous sommes sous-payées par rapport au secteur public, notamment le secteur scolaire. Cet écart doit être éliminé. Or, au chapitre des offres salariales, le MFA se limite à parler d'une augmentation de 12,7 % sur cinq ans.

Pour nous, cette offre est nettement insuffisante. Elle se situe largement sous l'entente du secteur public (17,4 % sur cinq ans). Elle creuserait donc l'écart entre notre rémunération et celle des travailleuses du secteur scolaire.

Nous ne parviendrons pas à encourager les étudiantes à se tourner vers une formation en petite enfance tant et aussi longtemps que le salaire sera aussi bas par rapport aux autres professions connexes. Le ministère s'attaque aussi à notre régime de retraite en voulant nous faire porter une plus grande part d'un éventuel déficit.

Le MFA est resté muet sur toutes les autres clauses monétaires et il nous invite à être conciliantes par rapport à ses demandes actuelles avant de recevoir un deuxième dépôt qui couvrirait l'ensemble des clauses.

Effets contraires

Le MFA dit se baser sur les principes directeurs suivants :

- Valoriser le travail en CPE afin de favoriser l'attraction et la rétention du personnel ;
- Offrir des services de qualité aux enfants, en misant sur la formation et sur la collaboration entre les différents membres du personnel afin de soutenir les éducatrices ;
- Favoriser un accroissement de la force de travail afin d'assurer l'accessibilité des services aux enfants et à leur famille, principalement par une augmentation de la présence au travail et auprès des enfants.

Pour nous, il est clair que les demandes du MFA sont en contradiction de ses propres principes directeurs. Les propositions du ministère



Des travailleuses portant leurs foulards de mobilisation.

accentueront l'exode des travailleuses du réseau et rendront le recrutement de personnel encore plus ardu. Nous continuerons donc à défendre nos priorités de négociation, qui constituent de réelles solutions à la crise que vit notre réseau.

Les prochaines rencontres de négociation sont prévues le 28 mai et le 3 juin. Nous vous tiendrons informées.

Votre comité de négociation

Stéphanie Vachon, Nathalie Duperré, Tania Valdez et François Demers (conseiller syndical)